MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 10 novembre 2021

PREAVIS N° 9/2021

Demande de crédit pour financer des travaux de réfection de la route des Voëttes, au lieu-dit « Au Clos », suite à un éboulement dû aux intempéries

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Par le présent préavis la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 280'000.00, avant déduction de la subvention du service des améliorations foncières, pour couvrir les frais liés aux travaux de réfection de la route des Voëttes, au lieu-dit « Au Clos », en raison d'un éboulement consécutif aux intempéries.

2. Situation

Construite dans sa version initiale entre 1939 et 1947, la route des Voëttes a été régulièrement entretenue par les communes territoriales. La dernière intervention lourde sur le tronçon sis sur le territoire d'Ormont-Dessous date du début des années 2000. Tous ces travaux entrepris ont reçu l'aide du service des améliorations foncières. La justification agricole de cette desserte reste bien évidemment la même en 2021.

Le lieu de l'éboulement (coordonnées 2572911/1135385) se situe sur la commune d'Ormont-Dessous, parcelle RF no 1838, propriété de M. Edgar Borloz.

3. Etat des lieux

A la mi-juillet 2021, des épisodes de fortes précipitations se sont abattus sur notre commune, provocant des venues d'eau importantes, voire jamais vues en un laps de temps si court. Certains lits de ruisseaux n'ont pas pu assumer leur rôle et des débordements ont été constatés un peu partout dans le pays. Dans ce cas précis, d'importants débits d'eau ont emprunté la route comme nouveau lit. La route présente un fort dévers et l'eau s'est déversée en masse au même endroit sur le talus aval, provoquant l'éboulement en question.

Ce dernier représente un cône de 30 mètres de long au bord de la route et d'une dizaine de mètres à sa base, soit 30 mètres en contrebas.

Cet éboulement n'a pas donné lieu à une fermeture de la route, mais une intervention rapide a été nécessaire. Une répétition du phénomène aurait causé un danger d'effondrement de la route complète et une mise en danger des utilisateurs.

Une séance avec le bureau Martin ingénieurs civils Sàrl a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux d'urgence pour assurer la circulation agricole et garantir un assainissement adéquat de la zone concernée dans les meilleurs délais afin d'éviter une détérioration de la situation.

4. Objectif visé par les travaux

Une intervention en trois phases a été proposée.

1. Mise en place d'un barrage provisoire sur le bord aval à l'aide de sacs de sable, afin d'éviter la répétition du phénomène en cas de nouvelles fortes pluies.

2. Consolidation et rétablissement du talus aval de la chaussée par la construction d'un caisson en bois enterré sur une surface d'environ 600 m2.

3. Réfection du revêtement routier en enrobé sur une longueur de 50 mètres afin de modifier le dévers aval actuel en dévers amont et déviation d'une traversée existante sise dans la zone d'éboulement pour conduire l'eau dans le collecteur existant situé 30 mètres en aval.

Pour la stabilisation du talus de remblai, proposition est faite d'agir avec des matériaux locaux à disposition, c'est-à-dire avec du bois. Cette solution permet de réaliser un système de caisson, système souple qui épousera les mouvements de tassements qui ne vont pas manquer de se produire. Ce type d'opération a été réussie en 2018 au lieu-dit « Les Fenets » situé sur le territoire communal.

Un rendez-vous fin juillet avec le GFLO a permis d'identifier la provenance des bois et leur coût.

5. Travaux anticipés

La première partie des travaux ne pouvant pas attendre l'aval du Conseil communal, la Municipalité a décidé de faire usage de l'autorisation qui lui a été octroyée en début de législature d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Une demande d'autorisation pour travaux anticipés a été adressée au service de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires qui a répondu, en date du 3 août 2021, que le canton et la confédération accordaient une autorisation de mise en chantier anticipée.

Les travaux d'urgence ont débuté au courant de la semaine 38. La commission de gestion en a été informée et une visite sur place a été organisée par le Municipal en charge de ces travaux.

6. Coûts des travaux

Les coûts mentionnés ci-dessous sont estimés sur la base d'avant-métrés estimatifs suite à la visite des lieux. Les premiers sondages permettront de situer l'emplacement en altitude de la base du caisson et ainsi de fixer plus précisément les volumes en présence.

Consolidation du sol par caisson en bois	CHF	160'000.00
Reprise chaussée et canalisation eau de ruissellement	CHF	60'000.00
Imprévu environ 10%	CHF	20'000.00
Honoraires études et surveillance	CHF	20'000.00
Montant brut (HT)	CHF	260'000.00
TVA 7,7%	CHF	20'020.00
Total avant subvention	CHF	280'020.00
Montant des travaux (TTC) arrondi	**CHF**	**280'000.00**

Au vu de l'urgence, la Municipalité n'a aucune certitude concernant le montant de ces travaux. Ce dernier pourrait varier en fonction de l'avancement et des imprévus.

7. Subvention

Une subvention de l'ordre de 80% du montant des travaux, soit un montant de CHF 224'000.00, devrait être octroyée. La commune doit néanmoins avancer les fonds et sera remboursée.

8. Financement

La dépense sera financée par la trésorerie courante. Ce préavis figure au plan des investissements pour un montant de CHF 56'000.00 (montant total moins la subvention).

L'investissement sera quant à lui amorti sur une durée de 15 ans.

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 9/2021 du 10 novembre 2021 ;

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 280'000.00 pour financer des travaux de réfection de la route des Voëttes, au lieu-dit « Au Clos », suite à un éboulement dû aux intempéries, sous déduction de la subvention ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique — La Secrétaire

Gretel Ginier — Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 novembre 2021

Délégué municipal : M. Marcel Borloz, Municipal